



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 2 de 11

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**Conseils supplémentaires**

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas nécessaire.

**2.3. Autres dangers**

Ne pas exposer la peau et avant tout les yeux aux rayons UV directs ou réfléchis pendant la polymérisation du produit.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle			< 40 %
	227-561-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H335 H400 H410			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			< 25 %
	212-782-2	607-124-00-X		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
7328-17-8	2-(2-ethoxyethoxy)ethylacrylate			< 5 %
	230-811-7			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H311 H302 H315 H319 H317 H411			
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque			< 3 %
	201-177-9	607-061-00-8		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H226 H332 H312 H302 H314 H400			
2530-85-0	3-Triméthoxysilylpropylméthacrylate			< 3 %
	219-785-8			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A, STOT SE 3; H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 3 de 11

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
5888-33-5	227-561-6	Acrylate d'isobornyle	< 40 %
		dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4350 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	< 25 %
		par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	
7328-17-8	230-811-7	2-(2-ethoxyethoxy)ethylacrylate	<5 %
		dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
79-10-7	201-177-9	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	< 3 %
		par inhalation: CL50 = > 10 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 300 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	
2530-85-0	219-785-8	3-Triméthoxysilylpropylméthacrylate	< 3 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

**Information supplémentaire**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**Après ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Démangeaisons, éruptions cutanées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 4 de 11

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les non-secouristes**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

**Pour le nettoyage**

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Quantités considérables: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir également section 7, 8, 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter une exposition directe au soleil.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de précautions spéciales.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inspirer les vapeurs.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

**Conseils pour le stockage en commun**

Pas de précautions spéciales.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Adhésifs

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 5 de 11

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	29		VME (8 h)	
		20	59		VLE (15 min)	

**Conseils supplémentaires**

Établissement des DNEL: Ces informations ne sont pas disponibles.

Dérivation de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible]: Ces informations ne sont pas disponibles.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Ne pas exposer la peau et avant tout les yeux aux rayons UV directs ou réfléchis pendant la polymérisation du produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection des mains**

Gants de protection: Matière des gants Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues

**Protection respiratoire**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. appareil respiratoire avec filtre A

**Protection contre les risques thermiques**

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	limpide, incolore à jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	indéterminé	
Point de fusion/point de congélation:		donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		donnée non disponible

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 6 de 11

Inflammabilité:	donnée non disponible
Limite inférieure d'explosivité:	donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité:	donnée non disponible
Point d'éclair:	101 °C
Température d'auto-inflammation:	donnée non disponible
Température de décomposition:	donnée non disponible
pH-Valeur:	donnée non disponible
Hydrosolubilité:	insoluble
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité:	donnée non disponible
Caractéristiques des particules:	non applicable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

donnée non disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Viscosité dynamique:

(à 23 °C)

env. 2500 mPa·s

**Information supplémentaire**

Le produit: n'est pas auto-inflammable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à la lumière.

**10.5. Matières incompatibles**

amines

Oxydants forts

Acides forts et bases fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle				
	orale	DL50 mg/kg	4350	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000	lapin	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat	
7328-17-8	2-(2-ethoxyethoxy)ethylacrylate				
	orale	ATE mg/kg	500		
	cutanée	ATE mg/kg	300		
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque				
	orale	DL50 mg/kg	> 300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 1000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 10 mg/l	Rat	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
2530-85-0	3-Triméthoxysilylpropylméthacrylate				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	rat	

**Irritation et corrosivité**

Irritant pour la peau.

Provoque une grave irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Danger par aspiration**

L'inhalation peut irriter les voies respiratoires.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau, Inhalation

**Expériences tirées de la pratique**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas nécessaire.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,8 mg/l	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,7 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
2530-85-0	3-Triméthoxysilylpropylméthacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1024 mg/l	96 h	CL50/96h/Brachydani o rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 536 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >876 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	0,35

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

non

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas décharger dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales / nationales.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 9 de 11

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC UV 690**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 10 de 11

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 5,6,7,8,9,11,12,16.

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### CONLOC UV 690

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 7406906\_0

Page 11 de 11

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*